



ISSN 2118-9064



Newsletter

de l'Association des Anciens Élèves du Foyer de la Jeunesse Charles Frey
et de l'Hospice des Orphelins de la ville de Strasbourg

149^{ème} anniversaire de l'association

L'assemblée générale et le cocktail déjeunatoire du 149^{ème} anniversaire ont eu lieu le dimanche 8 mars 2026 à midi en présence d'une centaine de convives. Comme vous pouvez le constater sur les photos ci-contre la salle des fêtes du Foyer de la Jeunesse affichait complet.



Histoire et rétrospective

1985 - L'autonomie de l'établissement

Administrativement confiée aux Hospices Civils de Strasbourg depuis la Révolution française, jusqu'en l'an 1985, l'établissement changea sa dénomination d'Orphelinat Municipal contre celle d'Hospice des Orphelins. Puis en 1959 l'Hospice des Orphelins devient le Foyer de la Jeunesse Charles Frey. Par effet de la Loi du 30 juin 1975, relative aux institutions sociales et médico-sociales l'établissement est érigé en établissement public communal autonome à compter du 1er juillet 1985. En conséquence les Hospices civils de Strasbourg restituent officiellement ce qui reste du patrimoine confié à leur gestion depuis 1796. Le foyer est géré par un conseil d'Administration présidé par le Maire ou son représentant et dirigé par un directeur nommé par le Ministère de la Santé et/ou des Affaires sociales.



2007 changement de collectivité de rattachement

Au 1er Janvier 2007 le Foyer de la Jeunesse Charles Frey, toujours établissement public autonome, passe de "vocation communale" à "vocation départementale". Ce nouveau statut n'entraîne pas de modifications majeures malgré le changement dans la composition de son Conseil d'administration désormais présidé par le Président du Conseil général ou son représentant. En effet: il reste autonome dans son fonctionnement et son organisation, ce qui lui assure de maintenir son identité propre. Il conserve la gestion de son patrimoine et de son personnel qui relève toujours de la fonction publique hospitalière; aucun bien ou personnel, n'étant mis à sa disposition par le Conseil général du Bas-Rhin. Il est toujours soumis aux mêmes règles budgétaires et comptables et les modalités de financement par le Conseil général du Bas-Rhin sont inchangées. Aujourd'hui c'est une Maison d'Education à Caractère Social (MECS), qui fêtera en 2027 ses 40 ans d'existence.



Retrouvez dans ce numéro le procès-verbal de l'assemblée générale du 8 mars 2026, ainsi que le carnet de famille. En attendant de vous retrouver pour le 150^{ème} anniversaire en 2027, je vous souhaite un bel été.

Christian PFEIFFER - Président

